



Compte-rendu de la CAP

Dessinateurs

14 juin 2017

La séance est présidée par Sylvie Mabit, cheffe du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégories B et C (SG/DRH/MGS2).

INFORMATIONS GÉNÉRALES PAR LA PRÉSIDENTE

Régime indemnitaire : les corps techniques du ministère passeront au RIFSEEP le 1^{er} janvier 2018 ; on attend des informations de la part du département ROR (politique de rémunération, de l'organisation du temps de travail et de la réglementation).

Plan de requalification : la DRH présente le bilan de l'exercice 2017. Sur les 200 promotions prononcées par liste d'aptitude, on compte 75 dessinateurs, dont 59 sur la liste principale et 16 sur la liste complémentaire ; 2 d'entre eux ont renoncé à la promotion.

Approbation du PV du 22 juin 2016 : à l'unanimité.

Bonifications d'ancienneté

Compte tenu de la suppression des réductions d'ancienneté au 1^{er} janvier 2017, car elles sont désormais intégrées dans les nouvelles grilles issues du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), l'administration propose 2 scénarios et indique que le reliquat de mois sera perdu s'il n'est pas distribué. Le nombre de mois disponible étant déjà supérieur au nombre d'agents bénéficiaires, la CAP va pouvoir attribuer un 2^e mois de bonification à certaines catégories d'agents.

VOTE

Scénario 1 : attribution d'un 2^e mois à 128 agents ; rejeté par les membres de la CAP.

Scénario 2 : attribution d'un 2^e mois à 184 agents.

POUR : CFDT (1) + FO (1) + administration

CONTRE : CGT

Un mois de bonification sera donc attribué à l'ensemble des agents éligibles sauf les radiés, les démeritants et les détachés ; un deuxième mois supplémentaire sera attribué aux 184 agents suivants :

- 51 dessinateurs du 1^{er} grade des échelons 6 à 11 (pas d'effectif dans les échelons 1 à 5) ;
- 127 DCG2 des échelons 5 à 7 (pas d'effectif dans les échelons 1 à 4) ;
- 6 DCG1 à l'échelon 6 (pas d'effectif dans les échelons 1 à 5).

Réorganisation des services

L'avis de la CAP est requis uniquement quand il y a un changement de résidence pour un agent.

C'est le cas pour 4 agents : 1 en DDT 54 et 3 en DDTM 56. Si l'un des agents souhaite formuler un recours, celui-ci sera examiné par la CAP. Dans les autres cas, il s'agit d'informer les membres de la CAP.

Changements de résidence administrative

Nom	service	affectation antérieure	nouvelle affectation...	date d'effet
GUARASCIO Pierre	DDTM 33	Bordeaux	Libourne	01/03/2017
NOYER Emmanuel	DDT 53	Château-Gontier	Laval	01/04/2017

Mobilités – cycle 2017-9

La date d'effet est au 1^{er} septembre 2017

Nom	service d'origine	service d'accueil	N° Poste
LE CHEVERT Patricia	CC Balcons du Dauphiné	CETU	203500
COFFY Yves.....	DIR Centre-Est	DDT 43	204005
RENAUD Françoise.....	DIRM NAMO	CEREMA DTer Ouest	204087
OREAL Christophe.....	DIR Ouest	DIR Ouest	204580
BOCAHUT Jacques-Olivier	DDT 45	DDT 45	204722
DUBORD Pascale	DIR Nord-Ouest.....	DIR Nord-Ouest.....	204962
HABRAN Richard.....	DEAL Guyane	DEAL Guyane	205016
PROUILLE Jean-Pierre.....	DDTM 62.....	DDTM 62.....	205156
COTHIAS Jean-Luc.....	département de l'Aube.....	DDT 10	205177 (ss rés. SERM)
OLLIVIER Fabien	DRIEA/DIR IF	DRIEA.....	204918

**La prochaine CAP « promotions 2018 » aura lieu le 28 novembre 2017
avec une pré-CAP le 17 octobre 2017**

N'hésitez pas à contactez vos élus avant la pré-CAP pour une meilleure efficacité !

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les élus Cfdt :

Pascal PAQUELIN DREAL Bourgogne Franche-Comté**03.45.83.21.14**

Hervé ROYUELA DDTM 30

.....**04.66.62.62.09**

